

Dossier d'inscription COURS ADULTE SUCE/ERDE 2023-24

TOUTES INFORMATIONS TRANSMISES SUR CETTE FICHE SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville : Profession :

Téléphone : Tél. Urgence ou dans la journée :

Email : Facebook OU Google+ :

Important !! Afin d'être informé des événements de l'Atelier Vita Colora : stages et informations sur les cours.

Début des cours hebdomadaires, le 18 septembre 2023

COURS ET TARIFS :

<input type="checkbox"/>	0-Adhésion annuelle à l'Atelier Vita Colora par foyer fiscal (à inclure avec le 1 ^{er} chèque de cours)	14€
<input type="checkbox"/>	1- Cours Aquarelle confirmé // LUNDI: 14h30-16H30//	Tarif annuel : 28 séances/an 342€ *Tarif 5 cours: 150€
<input type="checkbox"/>	2- Atelier Adulte // JEUDI: 15h-17h//	Tarif annuel : 25 séances/an 312€ *Tarif 5 cours: 150€
<input type="checkbox"/>	3- Atelier Adulte // JEUDI : 19h30-21H30//	Tarif annuel : 28 séances/an..... 342€ *Tarif 5 cours : 150€
<input type="checkbox"/>	4 Cours Aquarelle débutant// VENDREDI : 10h30-12H30//	Tarif annuel : 28 séances/an..... 342€ *Tarif 5 cours : 150€
<input type="checkbox"/>	5- Atelier Adulte // VENDREDI : 14h-16H//	Tarif annuel : 28 séances/an..... 342€ *Tarif 5 cours : 150€

Total annuel :

--

LIEU DU COURS :

Maison des Arts : 152 rue des herses-Sucé/Erdre 44240

En cas de fermeture de salle mairie pour cause de COVID, il y aura cours dans une salle privée.

REMISES ET FACILITES DE PAIEMENT:

Remises :

Sur inscription 2^{ème} pers de la même famille = -20% **Sur tarif le moins cher.**

***Tarif 5 cours :** 1 place/cours, **ces places sont attribuées si le cours n'est pas plein donc sur liste d'attente du 1er mai au 30 septembre. Voir les conditions dans le règlement intérieur.**

Facilités de paiement :

Sur les inscriptions à l'année il est possible d'effectuer 3 chèques qui seront encaissés aux dates suivantes : (prendre le tarif annuel et le diviser par 3) : **25/10/2023, le 25/11/2023, le 25/01/2024 l'ordre : Atelier Vita colora**

Nom des chèques (Si le nom est différent de celui de l'élève) : Besoin d'une facture pour le CE ou CCAS: *indiquer les mentions importantes à ajouter sur la facture*

Besoin d'une facture pour le CE ou CCAS: *indiquer les mentions importantes à ajouter sur la facture*

Libellé du chèque et envoi : Atelier Vita Colora - adresse 45 rue du Millau, 44300 Nantes

RESPECT DU REGLEMENT DE L'ASSOCIATION :

En remplissant cette fiche d'inscription, vous vous engagez : à respecter le règlement intérieur et à accepter de transférer vos droits d'image à l'Association « Atelier Vita Colora ». L'Atelier Vita Colora s'engage à être vigilant sur toutes utilisations de l'image des élèves.

A Nantes le : Signature du responsable légal.....

Vous nous avez connu par : Internet, annuaire, tract, exposition, affiches, relations, presse :

Pour valider votre inscription merci d'envoyer : le règlement intérieur de l'association en page 2 (signé) ainsi que le dossier d'inscription et votre règlement.

Libellé du chèque et adresse de l'envoi du dossier : Atelier Vita Colora

45 rue du Millau, 44300 Nantes - Maud SONNET 06 10 78 64 91

vitalcolora@gmail.com www.vitalcolora.com Association 1901 N° déclaration W442015175

Atelier arts plastiques Vita Colora

REGLEMENT INTERIEUR

L'Association Atelier Vita Colora a pour but de proposer des cours de dessin peinture et création dans les meilleures conditions financières à ses adhérents, dans ce cadre l'investissement bénévole de tout le bureau de l'association doit être mis à l'honneur, il vous sera donc demandé de participer gracieusement aux évènements expositions et autres évènements de l'association. Dans le cadre du respect du règlement et du fonctionnement de l'Atelier Vita Colora association loi 1901, il est demandé à chacun d'appliquer, de respecter et de faire respecter en tout point les dispositions de ce présent règlement.

COTISATION ET INSCRIPTION

Le tarif des cours est fixé par le bureau de l'Association au début de chaque année. Toute inscription est considérée comme ferme et définitive après paiement et essai du 1er cours d'essai. Toute adhésion à un cours hebdomadaire ou un stage fait l'objet d'une adhésion annuelle (valable de septembre à septembre) par foyer fiscal payée lors des inscriptions.

***Tarifs 5 cours :** les cours sont pris quand vous le souhaitez. 1 place/cours est attribuée après le 30 septembre, le chèque envoyé avant cette date n'est donc pas une inscription ferme mais une réservation confirmée le 30 septembre.

Remboursement : En début d'année, l'élève doit remplir une fiche d'inscription qui fixe le montant et la durée des cours. Le paiement de l'adhésion et des cours est demandé en totalité lors de l'inscription, soit par un seul ou plusieurs chèques. Après le premier cours d'essai si la confirmation de l'engagement des cours est donnée, les absences ou modification de statut aux cours de l'année ou aux stages payés ne pourront donner lieu à aucune demande de remboursement.

L'association n'effectue pas de prise en charge carte blanche, mais l'adhérent pourra avec une facture (sur demande) se faire rembourser par le CCAS ou le CE dont il dépend.

En cas de fermeture de la salle par convention de la mairie : il vous sera proposé 2 solutions: un cours en présentiel dans une salle privée à La Beaujoire ou un cours de distanciel.

Remise : une remise de 20% est attribuée par famille sur la 2eme inscription à l'association sur le tarif le moins élevé.

Les ELEVES, le MATERIEL et les MESURES SANITAIRES

Ponctualité, assiduité et absences : En cas de retard, le professeur est en droit de ne pas accepter l'élève à son cours. Les élèves s'engagent à être assidus et respectueux dans les cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Les absences seront avisées autant que faire se peut par SMS une semaine à l'avance.

Tenue et attitude : Les salles des Ateliers sont accessibles uniquement aux élèves de l'Atelier, et sont non-fumeurs. Les lieux doivent être laissés propres. Il est recommandé de venir au cours avec une blouse et des vêtements qui ne craignent rien. L'association n'est pas responsable des dégradations des vêtements.

Tout adhérent est tenu d'avoir un minimum de discipline et de correction (toute personne soupçonnée d'être sous l'emprise de drogue, d'alcool sera priée de quitter le cours sur l'instant. Pour les mineurs, le professeur est tenu d'en informer la Présidence qui en informera les parents ou les autorités compétentes.)

L'association promeut un enseignement dans un cadre laïque locaux subventionné par la mairie et n'accepte aucuns signes religieux. L'association s'autorise à radier toute personne ne respectant pas les conditions suivantes : vol, dégradation du matériel et/ou du lieu, comportement dangereux, non-respect du règlement intérieur, propos désobligeants et jugeants, car la bienveillance de l'expression graphique de chacun est un élément fondateur des valeurs de l'atelier. Les places assises ne sont pas attribuées et ne peuvent pas faire l'objet de demandes particulières.

Matériel : Chaque adhérent devra apporter son matériel personnel afin d'éviter les contaminations par le prêt d'objet.

La salle devra faire l'objet d'un nettoyage à la fin de chaque cours par l'ensemble des adhérents : désinfection des tables et chaises.

Mesures sanitaires: Chaque adhérent devra porter son masque personnel (sur demande préfectorale ou en cas de symptômes) dès l'entrée de l'établissement, se laver les mains au début et fin de cours.

RESPONSABILITES

En cas d'urgence médicale au sein du cours, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des parents, appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche).

Responsabilité :

Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur à la salle d'atelier et à venir les rechercher. En décidant de le laisser venir ou partir seul, ils déchargent la responsabilité de l'association pour tout problème qui surviendrait, notamment en cas d'absence d'un professeur. Si vous demandez à ce que votre enfant soit récupéré à son école, il devra respecter les consignes de sécurité de l'encadrant. Dans le cas où votre enfant est récupéré par l'enseignant à la sortie des classes, vous devrez signaler le jour même toute absence.

Par son inscription, l'élève s'engage à respecter le règlement intérieur.

L'adhérent ou son responsable légal déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile pour les activités extra scolaires de son enfant. L'Association déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

L'élève majeur ou l'autorité responsable de l'élève,

Faire précéder la signature de la mention,

Nom, prénom du signataire, « lu et approuvé »,

Présidente

Claudine THIBAUDEAU

Libellé du chèque et adresse de l'envoi du dossier : Atelier Vita Colora

45 rue du Millau, 44300 Nantes - Maud SONNET 06 10 78 64 91

vitalcolora@gmail.com www.vitalcolora.com Association 1901 N° déclaration W442015175